



## **RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY**

### **Concours sur titres de cadre territorial de santé paramédical Spécialité Infirmier cadre de santé Session 2024**

#### **Propos introductifs :**

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent se présenter au concours sur titres de cadre territorial de santé paramédical.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats.

En 2024, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a organisé ce concours dans la seule spécialité infirmier cadre de santé pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **I – PRESENTATION**

---

### **A. Du cadre d'emplois:**

Le cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux, classés en catégorie A, relève de la filière médico-sociale.

Il comprend les grades suivant :

- 1° Cadre de santé ;
- 2° Cadre supérieur de santé.

Les membres du cadre d'emplois exercent des fonctions d'encadrement ou comportant des responsabilités particulières correspondant à leur qualification dans les domaines de la puériculture, des soins infirmiers, des activités de rééducation ou médico-techniques dans les collectivités et établissements visés à l'article L4 du code général de la fonction publique. Ils peuvent exercer des missions de chargé de projet.

Les fonctionnaires du grade de cadre de santé exercent des fonctions correspondant à leur qualification et consistant à encadrer des équipes dans les établissements et services médico-sociaux, les laboratoires et les services chargés de l'accueil des enfants de moins de six ans. Ils peuvent exercer des missions communes à plusieurs structures internes de ces services.

Chacun des concours de recrutement de cadres territoriaux de santé paramédicaux comprend une ou plusieurs des spécialités suivantes :

- 1°- Puéricultrice cadre de santé ;
- 2° - Infirmier cadre de santé ;
- 3°- Technicien paramédical cadre de santé.

Lorsque les concours sont ouverts dans plus d'une spécialité, le candidat choisit au moment de son inscription la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

## B. Des conditions d'accès au concours :

### 1 – Pour le concours externe sur titres avec épreuve :

► Etre titulaire de :

- d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées aux articles 4 du décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux , du décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux et du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,
- et d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent,

► Et, justifier au 1er janvier 2024, d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

### 2 – Pour le concours interne sur titres avec épreuves :

Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels :

► Titulaires :

- d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées aux articles 4 du décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux , du décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux et du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,
- et d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent,

► Et comptant, au 1er janvier 2024, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.

### Les équivalences de diplôme pour les deux voies d'accès :

Seul le diplôme de cadre de santé pouvait faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'équivalence auprès de la commission d'équivalence de diplômes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

## C. Ouverture des postes et période d'inscription :

Le nombre de postes à pourvoir pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur était fixé à **42** et le nombre total de candidats inscrits est de 28 réparti comme suit :

Concours	Postes	Inscrits *
Externe	8	7
Interne	34	21
Total	42	28

\* y compris annulations

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 12 décembre 2023
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 17 janvier 2024
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 25 janvier 2024

## D. Du profil des candidats admis à concourir :

Concours	Nombre d'admis à concourir	Admis à concourir					
		hommes	femmes	entre 20 et 29 ans	entre 30 et 39 ans	entre 40 et 49 ans	50 ans et +
Externe	5	1	4	0	0	2	3
Interne	18	2	16	0	4	8	6
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

Origine géographique des admis à concourir			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
2	4	2	15

Mode de préparation des admis à concourir *			
préparation personnelle	CNFPT	Interne à la collectivité	AUTRES (GRETA, CNED,...)
20	1	0	2

(\*) selon déclarations des candidats

## II- L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Les concours externe et interne de cadre territorial de santé paramédical comportent une unique épreuve orale obligatoire d'admission.

Concours Externe	Concours Interne
<p>Une épreuve d'<b>entretien</b>, <u>au sein de la spécialité</u> au titre de laquelle le candidat concourt, <u>à partir d'un dossier</u> dont le contenu est précisé</p> <p>en annexe 1 du décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016.   en annexe 2 du décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016.</p> <p>Lors de son inscription, chaque candidat constitue et joint le dossier précité.</p> <p><b>L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat</b> sur son expérience professionnelle, vise à apprécier :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>la motivation et l'aptitude</b> du candidat à exercer la spécialité dans laquelle il concourt, dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois,</li> <li>• <b>sa capacité à s'intégrer</b> dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions</li> <li>• <b>et son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement</b> les plus fréquemment rencontrés par un cadre territorial de santé paramédical.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>la motivation</b> du candidat,</li> <li>• <b>son aptitude à résoudre les problèmes d'encadrement</b> susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice des missions du cadre d'emplois,</li> <li>• ainsi que <b>sa connaissance de l'environnement</b> professionnel territorial dans lequel il intervient.</li> </ul>
<p>Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté</p> <p>Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.</p>	

### 3 – Participation et résultats aux épreuves orales :

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu sur 2.5 jours du Mardi 16 avril 2024 au Jeudi 18 avril 2024 dans les locaux du Centre de Gestion.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, en jury plénier.

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	Concours interne	TOTAL
Admis à concourir	5	18	23
Présents à l'entretien	4	17	21
Absentéisme %	20 %	5.56 %	8.70 %
Moyenne de l'épreuve d'entretien / 20 points	10	11.62	-
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve (< à 5 / 20 points)	0		
Nombre de candidats avec une note < à 10/20 *	2	6	8
Nombre de candidats avec une note ≥ à 10/20	2	11	13

A l'issue des épreuves orales :

- ▶ au concours externe : 50 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points.
- ▶ au concours interne : 64.71 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points.

### 4 – Evaluation du jury des épreuves orales :

Les membres du jury ont pu constater :

#### Concours externe :

- ▶ Exposé : Des disparités des types d'exposés. Certains candidats omettent de structurer leurs propos et de tenir le délai imparti.
- ▶ Connaissances et aptitudes : Les candidats démontrent peu de connaissances de l'environnement territorial. L'aptitude des candidats à exercer dans la spécialité est démontrée mais l'apport d'éléments à la résolution des problèmes techniques et/ou de management restent particulièrement faible.
- ▶ Motivation et posture professionnelle : à améliorer.

#### Concours interne :

- ▶ Exposé : Un grand nombre de candidats se présente sans s'être préparé aux attentes.
- ▶ Connaissances et aptitudes : Les candidats démontrent peu de connaissances de leur environnement territorial. .
- ▶ Motivation et posture professionnelle : Trop de candidats se sont reposés sur leurs acquis et n'ont pas su se projeter dans le grade auquel ils postulent.

## III- L'ADMISSION

---

Un candidat ne peut être déclaré admis si la note obtenue est inférieure à 10 sur 20 points.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis aux concours.

Ainsi, le jury des concours sur titres de cadre territorial de santé paramédical, Spécialité Infirmier cadre de santé - session 2024, s'est réuni le Jeudi 18 avril 2024 et a déclaré 8 candidats admis selon la répartition ci-dessous :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	concours interne	TOTAL
Postes	8	34	42
Seuil admission / 20 points	11.5	11.50	11.50
Admis	1	7	8

A l'issue du concours :

- ▶ Externe : 25 % des candidats présents à l'épreuve d'admission ont été déclarés admis ;
- ▶ Interne : 41.18% des candidats présents à l'épreuve d'admission ont été déclarés admis.

**Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 8 candidats lauréats du concours sur titres de cadre territorial de santé paramédical– Spécialité Infirmier cadre de santé - Session 2024 :**

Concours	Nombre de lauréats						
	hommes	femmes	entre 20 et 29 ans	entre 30 et 39 ans	entre 40 et 49 ans	50 ans et +	
Externe	1	0	1	0	0	1	0
Interne	7	2	5	0	3	2	2
Total	8	2	6	0	3	3	2

Mode de préparation des lauréats *			
préparation personnelle	CNFPT	Interne à la collectivité	AUTRES (GRETA, CNED,...)
7	1	0	0

\* selon déclarations des candidats

Origine géographique des lauréats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
2	2	1	3

## CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats du concours sur titres de cadre territorial de santé paramédical - Spécialité Infirmier cadre de santé et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts. La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 23/06/2024, Madame Arzu-Marie BAS, Présidente du jury – Adjointe au Maire de Beaulieu-Sur-Mer

Signature :

